



académie de Créteil

Éducation
nationale

Affaire suivie par
Anne ONATIBIA
Inspectrice
de l'Éducation nationale

Téléphone
06 17 03 60 04 Courriel
ce.0931045F@ac-creteil.fr

259 bd de la Boissière
93110 Rosny-sous-Bois

Rosny-sous-Bois, le 30 novembre 2022

L'inspectrice de l'Éducation nationale,

A

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves de l'école élémentaire Raspail

parentsrepresentantsraspail@gmail.com

Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Raspail,

Vous m'avez interpellée le 28 puis le 29 novembre en sollicitant le remplacement des enseignants des classes de CE1a et CM1a absents respectivement deux et quatre jours dans la semaine du 28 novembre au 2 décembre. Vous invoquez la situation de certains élèves de CM1 qui auraient subi, selon vous, l'absence l'année dernière de leurs enseignantes de CE2 « presque ¼ de l'année ».

Enfin vous insinuez un traitement particulièrement défavorable de l'école élémentaire Raspail. Je cite un extrait de votre message : « *Le non remplacement systématique à l'école élémentaire Raspail met en difficulté les élèves !* »

Je tiens en premier lieu à vous exposer l'organisation du remplacement des enseignants absents dans le département de la Seine-Saint-Denis. Lorsqu'un enseignant est absent il doit en informer la direction de son école (pour que celle-ci organise la prise en charge des élèves, dans le respect du principe de continuité du service public d'enseignement) et le secrétariat de la circonscription de Rosny-sous-Bois (afin de déclencher le remplacement). Le service départemental de remplacement est immédiatement informé de l'absence et réparti, de façon équitable entre toutes les circonscriptions du département, les enseignants remplaçants.

En tant qu'inspectrice, je supervise ces opérations et priorise les remplacements à assurer dans la circonscription de Rosny-sous-Bois, le nombre d'enseignants remplaçants étant en cette période inférieur au nombre d'enseignants absents.

Il s'avère qu'avec deux journées d'absence pour chacune des deux classes, l'école élémentaire Raspail ne constituait pas une priorité de remplacement et que j'ai orienté le seul enseignant remplaçant mis à disposition de la circonscription par le service départemental vers une autre école à la situation autrement plus tendue au regard de la durée des absences non remplacées et de la proportion de classes impactée.

Je peux vous assurer que je suis attentive à traiter de façon équitable toutes les situations qui surviennent dans la circonscription, en particulier la répartition des enseignants



2 / 2

remplaçants qui sont affectés par le service départemental. Je ne peux donc en aucun cas vous laisser penser, et écrire, que l'école élémentaire Raspail serait « systématiquement » évincée des priorités de remplacement.

Enfin, je comprends l'inquiétude des familles des élèves de la classe de CM1a qui ont pu pâtir d'un nombre conséquent de jours d'absence de leurs enseignantes de CE2, néanmoins pas de l'ordre du quart de l'année. Cette situation n'est en revanche pas propre à ces élèves, d'autres enfants, à Rosny comme ailleurs, ont également été particulièrement impactés par les conséquences de la grave crise sanitaire que nous avons connue.

Je suis persuadée que le professionnalisme de l'équipe pédagogique de l'école saura apporter les réponses les plus adaptées aux besoins de ces élèves.

En vous assurant de l'attention que je porte au respect du service public de l'enseignement, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Raspail, l'expression de mes sincères salutations.

L'inspectrice de l'Éducation nationale



A. ONATIBIA

Copie à la directrice de l'école élémentaire Raspail – Rosny-sous-Bois